



Non respect de dépôt de conclusions devant la cour d'appel

Par **mourad1974**, le **09/06/2009** à **20:00**

Bonjour, rnj'ai engagé devant la cour d'appel une procédure contre le jugement prononcé par Conseil de prud'homme, la cour d'appel a envoyé par après le calendrier de la procédure, rnPourtant ,ça fait une semaine passé de cette date de dépôt , j'ai appelé mon avocat s'il a déposé des conclusions pour moi ,la réponse est non ,il n'a pas encore déposé alors que c'est mois l'appellent dans cette affairernEsct ce que le retard pour déposer des conclusionx peut être accepter devant la cour d'appelrnmerci pour votre réponse